**Employeur de choix**

**50 employés et plus/ 50 employés et moins**

Une entreprise qui s’est démarquée par une ou des pratiques de gestion des ressources humaines qu’elle a mise en place. Entre autres, il peut s’agir de pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle, d’environnement de travail, de formation, de développement et d’amélioration des compétences de ses employés, de méthodes innovantes relativement à la rétention ou à l’attraction de la main-d’œuvre.

**Question 1**

Offrez-vous des avantages sociaux à vos employés (programme d’assurance collective, conciliation travail-vie personnelle, prime au rendement, etc.) ? Si oui, lesquels.

**Question 2**

Comment faites-vous pour maintenir une bonne ambiance et atmosphère de travail au sein de votre entreprise ?

**Question 3**

Mise à part, les avantages sociaux, quelles initiatives avez-vous mises en place pour favoriser le recrutement de votre main-d’œuvre ?

**Question 4**

Quels moyens avez-vous utilisés pour conserver le lien d’emploi avec votre personnel dans le contexte de la COVID-19 ?

**Question 5**

Expliquez-nous, dans vos mots, pourquoi vous êtes un employeur de choix.